



Cercle de la Voile de Paris 1858

AVIS DE COURSE

COUPE DU CENTENAIRE

Samedi 25 & Dimanche 26 mai 2024

**Régate Monotype SOLING - Grade 5A
Régate Monotype STAR - Grade 5A
Régate Inter Série Quillards Fast - Grade 5A**

Cercle de la Voile de Paris - la Seine, plan d'eau de Meulan - Les Mureaux

30 rue Albert Glandaz – 78130 Les Mureaux – T: 01 34 74 04 80

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités : La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

1 RÈGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones en Annexe Prescriptions, si nécessaires.
- 1.3 - les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à partir de 9H00 le jour de la régates, au CVP à l'accueil.
- 2.2 Les IC seront affichées, selon la prescription fédérale, sur le tableau officiel situé sur la terrasse du CVP.

3 COMMUNICATION

- 3.1 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.2 Pour des raisons de sécurité, il est recommandé à tous les bateaux d'avoir une VHF à bord pour écouter les signalisations afférentes au trafic des péniches émises par le Comité de course ou le bateau de sécurité.
- 3.3 Sur l'eau, le Comité de course pourra communiquer avec les coureurs sur le canal VHF qui sera indiqué dans les Instructions de Course.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes **SOLING, STAR** et **Quillards Voile Légère Fast**.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant »

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux doivent s'inscrire en ligne, au plus tard le vendredi précédant la régata, sur :

<https://forms.gle/pyzmvwuGggN436qV8>

5 DROITS A PAYER: 25 €

6 PUBLICITÉ: Sans objet.

7 PROGRAMME

7.1

Samedi 25 mai	9H30 – 12H30	Accueil – Confirmation d'inscription – Grutages
	13H30	Briefing
	14H	1er signal d'avertissement – Départs séparés si au moins 5 bateaux par série
	19H30	Apéritif et Dîner
Dimanche 26 mai	9H-9H45	Accueil – Confirmation d'inscription – Grutages
	10H30	1er signal d'avertissement – Départs séparés si au moins 5 bateaux par série
	16H30	Remise des prix

7.2 Nombre de courses : Courses à suivre selon les conditions météorologiques.

7.3 Dimanche, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16H**.

8 LIEU : sur la Seine, plan d'eau de Meulan - Les Mureaux.

9 LE PARCOURS

Le parcours à effectuer sera de type construit entre des bouées situées en amont et en aval du plan d'eau.

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11 CLASSEMENT

11.1 **2** courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

11.2 Le score d'un bateau dans un groupe doit être le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score :

a) Quand **moins de 4** courses ont été validées, le score d'un bateau dans un groupe sera le total des scores de ses courses.

b) Quand **4 à 7** courses ont été validées, le score d'un bateau dans un groupe sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand **8** courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

11.3 Le système de classement est le suivant : Points a Minima de l'Annexe A des RCV.
En temps réel pour les Star et les Soling à condition que le quota de 5 bateaux soit atteint.

12 PROTECTION DES DONNÉES

12.1 Droit à l'image et à l'apparence

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

14 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Informations sur les courses:

Marie Thérèse Jourdas, Vice présidente en charge des courses

T: 06 80 63 86 54, E-mail: m.jourdas@gmail.com

Accueil et restauration:

Julien Maréchet, Commissaire

T: 01 34 74 04 80, E-mail: commissaire@cercledelavoiledeparis.fr

Déjeuner au self-service du club à partir de 12H30 (réservation nécessaire auprès du Commissaire)